UCIL
Union des Comités d'Intérêts Locaux Lyon Métropole

REVUE DE PRESSE*

DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

* Tous les articles sont issus du journal Le Progrès sauf lorsque le nom d'un journal ou d'une revue est indiqué expressément

Métropole de Lyon

Pourquoi la publicité se réduit dr

Le démontage de panneaux publicitaires se poursuit dans la Métropole de Lyon. 75 % d'entre eux sont voués à disparaître dans le cadre du nouveau règlement local de publicité plus restrictif et contesté devant la justice, mais globalement validé. Hormis le coup d'arrêt tenté sur la publicité numérique.

Le 3 juillet dernier, le tribunal administratif de Lyon a validé la majeure partie du nouveau Règlement local de publicité (RLP) voté en juin 2023, qui faisait (fait encore) l'objet de recours. Exit donc, les enseignes et publicités devenues non conformes, pour lesquelles leurs annonceurs attendaient que la justice se prononce.

L'un des règlements les « plus ambitieux de France »

« Nous leur laissons jusqu'au mois d'octobre le temps de trouver des entreprises qui viendront démanteler ce qui doit l'être », précisait fin juillet Philippe Guelpa-Bonaro, vice-président de la Métropole de Lyon, satisfait de rappeler que « ce nouveau RLP aux objectifs d'amélioration du cadre de vie, de lutte contre la pollution visuelle et le gaspillage énergétique, est l'un des plus ambitieux de France ».

Concrètement, cette ambition se traduit par une réduction de 75 % du nombre de panneaux - de 95 % aux abords des écoles. « D'environ 12 000 panneaux en 2020, l'objectif est d'en avoir 3 000 en 2026. Mais déjà fin 2025, nous aurons une photo actualisée du nouveau paysage », soulignait encore le vice-président écologiste.

4 m² maximum, au lieu de 10

L'entreprise Giraudy, par exemple, dont les clients sont majoritairement des commerçants locaux, devra retirer 400 panneaux. Avec des conséquences économiques et sociales (lire par ailleurs) non négligeables.

Sinon, le RLP qui s'applique entérine la protection des territoires sensibles (espaces de nature en ville, secteurs patrimoniaux, centres des villes et des quartiers, zones résidentielles). Interdit les publicités sur les toits (quais Victor-Augagneur et Claude-Bernard, sur le boulevard périphérique...). Limite aussi drastiquement les tailles de panneaux - ils seront de 4 m² maximum, contre jusqu'à 10 m² auparavant.

Dans les faits, mais avec moins de « radicalité », Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Chambéry bientôt, revoient aussi leur paysage publicitaire. Reste que le RLP métropolitain concerne, lui, 59 communes. De quoi expliquer le temps consacré et sa sortie au forceps.

9 000

C'est le nombre de panneaux publicitaires qui devraient être supprimés entre 2020 et 2026.

D'ailleurs, six recours subsistent contre. Un seul a été examiné (décision du 3 juillet). « C'est celui qui avait le plus de chances », considère Philippe Guelpa-Bonaro. De fait, des mesures spécifiques concernant la publicité numérique, ont été annulées au tribunal administratif. Par exemple, la Métropole de Lyon n'a pas obtenu que seules les successions d'images fixes soient autorisées. Échec aussi du souhait d'interdire publicités et enseignes lumineuses en vitrine ou baie d'un local.

Neuf zones créées

« Nous nous réservons le droit de faire appel car certaines décisions manquent de cohérence. C'est en cours d'arbitrage », précisait au cœur de l'été l'élu écologiste. La collectivité avait jusqu'au 3 août pour le mener mais y a renoncé pesant les avancées. Si par exemple, les panneaux numériques restent autorisés dans certaines zones du territoire (commerciales, grands axes urbains...), ils seront limités à 2 m² maximum et en implantation murale uniquement.

Le nouveau RLP et ses neuf zones créées - espaces de nature, patrimoine remarquable, centralités de villes, bourgs et quartiers, axes de déplacement, zones d'activités et commerciales... - prévoient aussi que les publicités lumineuses, y compris les publicités éclairées par projection ou transparence, seront éteintes entre 23 heures et 6 heures, à l'exception de celles supportées par le mobilier urbain affecté aux services de transport et durant les heures de fonctionnement desdits services.

Notons aussi que la publicité est désormais interdite sur les bâches de chantier, sauf si celles-ci concernent un monument historique car, dans ce cas, une autre réglementation s'applique. Dans le métro, la publicité n'est pas interdite, mais réduite fortement.

Adieu les 8 et 10 m². Le nouveau règlement local de publicité qui se déploie dans la Métropole de Lyon, autorise les panneaux de 2 et de 4 m² maximum. Photo Richard Mouillaud

« Moins de publicité, tant mieux ! »

« Moins de publicité dans l'espace public, je dis tant mieux. Il y en a déjà bien assez à la télé. Quand on voit qu'il faut payer pour avoir un film sans pub... ». La réaction de Stéphanie, pharmacienne dans le quartier Dauphiné/Lacassagne, fait partie des plus fréquemment entendues. Moins de pub correspondrait à une attente sociétale.

À quelques mètres de son officine, un panneau JC Decaux qui renseignait au mois d'août, tantôt sur un programme immobilier, tantôt sur les lieux fraîcheur ou sur une boisson désaltérante, restera en place. Ses dimensions sont conformes.

« Tous nos panneaux sont conformes », indique d'ailleurs l'entreprise JC Decaux sans entrer dans les détails.

« Il n'y a pas de juste milieu »

Alors, équilibré ou pas le nouveau RLP ? Les conclusions de l'enquête publique avaient pointé un manque de cohérence entre le traitement de la publicité numérique et le traitement des panneaux numériques pour la diffusion d'informations municipales, eux, autorisés. Avaient mis en exergue également la grande permissivité de la publicité sur le mobilier urbain, monopole de JC Decaux.

> **« Il y avait sans doute trop de panneaux. »**
> **Un annonceur**

Chez Giraudy, spécialiste de la communication urbaine présent sur la place lyonnaise, un annonceur le reconnaît : « Il y en avait sans doute trop de panneaux. Le problème, c'est que la restriction est tellement importante... Il n'y a pas de juste milieu ».

• **Dominique Menvielle**

Jointe, la régie publicitaire Cityz Media qui fait partie des entreprises qui se partagent le marché de la publicité sur le territoire métropolitain, était d'accord pour s'exprimer avant de renoncer.

REFORO - 171

astiquement dans l'espace public

Des suppressions d'emplois

Les conséquences sociales liées aux pertes de chiffre d'affaires pour les annonceurs, ne sont pas négligeables. « Tout secteur économique doit s'adapter aux règles en vigueur. Nous avons pris des décisions qui peuvent générer des suppressions d'emplois. Mais d'autres que nous prenons, en créent », souligne en réaction Philippe Guelpa-Bonaro, vice-président de la Métropole de Lyon qui met dans la balance « les 54 000 emplois nets créés dans la Métropole de Lyon depuis 2019. Notamment dans les travaux publics et le bâtiment ».

Et d'ajouter que « la Métropole de Lyon ne représente que 0,5 % du territoire français ».

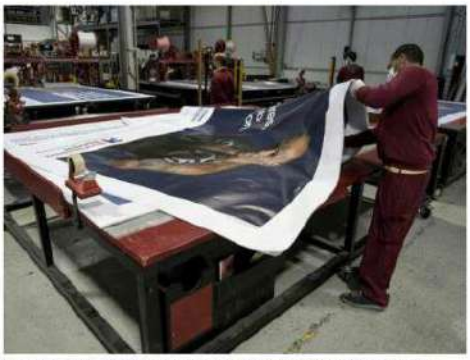

Dans l'atelier de fabrication et d'assemblage des affiches publicitaires JC Decaux à Saint-Priest. Photo archives M. Jegat

Environ 600 emplois supprimés

Selon un technicien qui procédait début juillet au démontage d'un panneau publicitaire Decaux dans Lyon, « ce qui se passe conduit à la suppression d'environ 600 emplois, sans compter les emplois indirects des prestataires ». Son décompte : « 200 emplois supprimés chez Decaux, 200 emplois supprimés chez Giraudy et 200 emplois supprimés chez Citiz Media ».

200 personnes en moins chez Giraudy

L'entreprise JC Decaux confirme-t-elle ? « Nous avons eu quelques collaborateurs concernés lors de la mise en conformité. Tous reclassés ». Pas de réponse de la part de Citiz Media. Chez Giraudy, le directeur régional Anthony Croze confirme les 200 suppressions, « mais pas tout récemment. En ayant anticipé ».

En 2022, dans les conclusions de l'enquête publique, on pouvait lire que « le RLP participe davantage à préserver le cadre de vie qu'à développer l'attractivité économique de la Métropole ».

« Pour nous, c'est une concurrence déloyale » : les spécialistes de l'affichage pas tous à la même enseigne

58 % de panneaux en moins, un chiffre d'affaires divisé par deux, mais aussi 1,8 million d'investissement à engager pour du mobilier neuf « car les panneaux de 2 m² existaient à Lyon, mais pas les 4 m² ». Anthony Croze, directeur Rhône-Alpes Auvergne de chez Giraudy, ne peut sous-estimer les conséquences de l'entrée en application du nouveau Règlement local de publicité.

« Ce qui est assez dramatique, c'est qu'on travaillait à 70 % avec les commerçants locaux et qu'ils se trouvent pénalisés. Comprenez que je travaille plus avec Schmidt à Rillieux, qu'avec Chanel. Résultat, les acteurs locaux ont plus de difficultés pour communiquer et au final, c'est plus d'argent pour Meta ».

« Une concurrence déloyale »

Anthony Croze considère aussi que le nouveau RLP fait la part belle à la pub sur mobilier urbain et, ce faisant, à JC Decaux qui en a le monopole. « Pour nous, c'est une concurrence déloyale. JC Decaux qui verse une redevance, a une présence beaucoup plus forte. À moyen terme, ils vont dicter les prix », commente le directeur de chez Giraudy qui reconnaît aussi que « moins d'emplacements, signifie aussi que la publicité sera plus chère ». Son entreprise a d'ailleurs augmenté « un peu » ses prix. « L'objectif est de les stabiliser, mais c'est le jeu de l'offre et de la demande ».

Au passage, un manque à gagner existe aussi pour les propriétaires qui louaient leurs murs. Là encore des règles de réduction du nouveau règlement s'appliquent.

Sinon, qui se plaint du nouveau RLP ? « Quelques afficheurs s'obstinent à le contester, comme ils contestent le Code de l'environnement », répond le vice-président à la Métropole de Lyon Philippe Guelpa-Bonaro, soulignant qu' « elles ne sont pas plus de deux ou trois PME dans ce cas » à l'heure de devoir démonter. Sans les citer. « Avec elles, on en est aux échanges de courriers ».

Philippe Guelpa-Bonaro, vice-président de la Métropole en charge du Climat, de l'énergie et de la réduction de la publicité. Photo Joël Philippon

EDITO - 1/1

Villeurbanne

Pourquoi la barrière de ce passage à niveau est-elle toujours relevée depuis cet été ?

Depuis le mois de juin, la barrière du passage à niveau de « Reconnaissance Balzac » ne s'abaisse plus au passage du tram et du RhônExpress, en raison des travaux du Bus à haut niveau de service. De quoi faire de ce lieu de passage important un point noir pour de nombreux usagers de la route.

Au passage à niveau de l'arrêt de tramway T3 « Reconnaissance Balzac », voitures, cyclistes et camions se pressent dans un va-et-vient incessant, souvent au prix de nombreux embouteillages.

Mais depuis le début de l'été, en plus des klaxons mécontents d'automobilistes, ce sont ceux des trams et du RhônExpress qui se font entendre. « À longueur de journée », appuie un commerçant. Faute de barrières au passage à niveau (présentes mais toujours levées), les tramways doivent redoubler de vigilance.

« Il faut être vigilant »

« Il y a beaucoup de voitures qui passent à la dernière minute malgré le feu clignotant. Les trams sont obligés de se faire entendre », observe Thierry, qui habite tout près. Plusieurs automobilistes s'élancent de l'autre côté de la voie ferrée, alors que le tram est sur le départ et ce, malgré le feu clignotant qui oblige à un « arrêt absolu ». « En plus, avec tous les travaux dans Villeurbanne, il y a encore plus de trafic ici ». Selon lui, « cela fait plus de deux mois que c'est comme ça : la barrière a été endommagée [par le passage de camions selon lui, N.D.L.R.], réparée deux ou trois fois. Depuis, ils ne l'ont plus baissé ».

Sur ce point de passage très fréquenté, les conducteurs ne sont pas sereins non plus : « C'est très dangereux, estime Guy, en se garant à proximité. Je passe ici tous les deux trois jours. On ne voit pas très bien le feu clignotant ». Un chauffeur TCL, aguerri et habitué, semble pourtant ne pas connaître trop de difficultés : « Le signal, ça suffit pour l'instant ».

Sur le passage à niveau de Reconnaissance Balzac, les barrières ne s'abaissent plus, et les voitures n'hésitent pas à s'élancer malgré le feu rouge clignotant. Photo Chloé Pasquinelli

La barrière relevée en raison des travaux du BHNS

En tout état de cause, la situation ne devrait pas durer. Car l'arrêt de cette barrière concerne les travaux du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), qui reliera la Part-Dieu aux Sept chemins d'ici début 2026. Contacté, SYTRAL Mobilités précise que les barrières sont relevées depuis le 27 juin afin « de sécuriser la circulation compte tenu de la configuration temporaire de la voirie ». Le service de gestion des TCL ajoute qu'un « contrôle hebdomadaire de la circulation routière est effectué et détermine, en fonction de la situation, la remise en service éventuelle des barrières ». La situation « évoluera en fonction de l'avancement du chantier ».

« Il y a beaucoup de voitures qui passent à la dernière minute malgré le feu clignotant »
Un riverain

• **Chloé Pasquinelli**

Lyon 6e

Cours Vitton, une fresque rend hommage à la Légion d'honneur

Lors d'une cérémonie en présence de nombreuses personnalités, Pascale Romestaing présidente de la section du Rhône et de la métropole de Lyon de la SMLH (Société des membres de la Légion d'honneur) a inauguré la fresque murale du square de la Légion d'honneur.

« Avec cette fresque nous avons décidé d'envoyer un signal fort concernant la Légion d'honneur distinction qui symbolise l'honneur, la générosité, le mérite, la loyauté, et l'engagement envers la France », a souligné Pascale Romestaing présidente de la section Rhône et Métropole de Lyon de la SMLH en inaugurant à l'angle Vitton-Masséna le mur peint bordant le square de la Légion d'honneur. L'occasion de rappeler que ce projet conçu et financé entièrement par la SMLH avait débuté en 2014 à la suite du constat de l'état d'abandon dans lequel le square portant ce nom prestigieux était laissé.

Des « héros anonymes » représentés

À l'issue de nombreuses démarches, entamées par le regretté président de la SMLH Alain Galliano puis, à son décès, continuées par le vice-président Jean-Pierre Mercier, juin 2025 a vu se réaliser l'œuvre de 27 mètres de haut sur treize de large signée du peintre muraliste Vincent Leclère, alias Cobalt. « Les anonymes à l'honneur » tel est le thème de cette fresque conçue « comme un carnet de croquis urbain et qui se veut avec quinze portraits, héros anonymes du quotidien, un reflet de la société actuelle », a souligné l'artiste. « Cette fresque est le point d'orgue finalisant la réfection totale d'un square et est un hommage « historico-pédagogique intergénérationnel » rendu au premier des ordres nationaux a souligné Hervé Brun l'adjoint à la mémoire du 6è arrondissement représentant le maire Pascal Blache. Une belle réalisation destinée comme le souhaite l'artiste « à apporter de la joie dans le quotidien des passants »

• **Gisèle Lombard**

De gauche à droite : Hervé Brun adjoint du 6e ; Sylvie Tomic adjointe au maire de Lyon, l'artiste peintre Cobalt et Pascale Romestaing présidente section Rhône Métropole de Lyon de la SMLH. Photo Gisèle Lombard

Histoire locale

Lyon 9e

La Rhodiacéta : essor et déclin de la soie artificielle à Vaise

Chaque dimanche, *Le Progrès* se plonge dans l'histoire de Lyon, la grande et la petite. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine, l'histoire de la Rhodiacéta. Cette fabrique de soie artificielle s'installe en 1922 à Vaise. Elle y restera en activité jusqu'en 1980. Une réussite industrielle à laquelle des milliers d'individus ont contribué pendant près de 60 ans.

Dans les années 1860, à la suite d'une crise de l'industrie lyonnaise de soierie causée par une maladie affectant le ver à soie, le comte Hilaire de Chardonnet, sous la direction de Louis Pasteur, tente de sauver l'industrie en recherchant des moyens de produire de la soie artificielle.

La guerre met en péril l'activité à Vaise

C'est dans cette mouvance industrielle que la filature de soie artificielle de Vaise, La Rhodiaseta (un mot qui semble issu de la contraction de Rhodanus, Rhône, et seta, soie), est créée dans les années 1920, au 45 rue du Tunnel, aujourd'hui rue Sergent Michel-Berthet. Rattachée au groupe Gillet puis au groupe Rhône-Poulenc, elle préconise et développe le nouveau traitement des fils qui vont être employés dans la soierie, la rubannerie et la bonneterie.

Deux produits donnent vie à l'usine de Vaise : le diacétate de cellulose et le polyamide 66 "nylon". En 1932, l'entreprise doit ajouter le terme « artificielle » à sa raison sociale, et pour faire disparaître toute allusion à la soie naturelle, le terme Rhodiaseta est orthographié Rhodiaceta*.

À la fin des années trente, l'usine, forte de ses 1400 salariés, fonctionne à plein rendement. La Seconde Guerre Mondiale menace l'avenir ; à "la Rhodia" aussi, les hommes sont mobilisés. Les femmes travaillent la nuit, les syndicats "veillent" dans l'ombre. La production "nylon" est discrète pour ne pas éveiller l'intérêt des Allemands. Ce fonctionnement au ralenti durera jusqu'à la Libération, avec cependant un arrêt provisoire dû à un bombardement malencontreux des alliés.

La Rhodia, une ville dans la ville

La matière plastique nylon, produit "miracle", va changer la vie de millions de personnes à travers l'usage vestimentaire et l'équipement de la maison. En 1945, après les années de privation, le bas nylon devient le symbole de Libération des femmes. Fin, léger et solide, facile à raccommoder, il permet une utilisation prolongée à moindre coût.

Après la guerre, la Rhodia Vaise vit au rythme du progrès technologique, reprend son ascension et recrute en masse. Les bâtiments sont agrandis, de nouveaux ateliers sont construits. Véritable pôle social, le quartier de Vaise vit autour et pour l'usine, qui devient une ville dans la ville.

Des logements pour ouvriers, des logements pour cadres, des services sociaux : crèches, colonies de vacances, restaurant, club de développement au sein de l'usine et dans la périphérie. Une mutuelle santé, une aide au logement, des salaires intéressants pour certaines catégories de personnel et une vie syndicale forte, font de la Rhodia un lieu de travail envié.

Une grève historique

Les années 1960 affichent une baisse de la consommation du textile. Le nylon, jusqu'à présent exclusivité de la Rhodia, tombe dans le domaine public après la vente des brevets. En 1967, l'annonce de chômage partiel et de suppressions d'emplois occasionnés par la délocalisation de la production et la mécanisation, déchaîne les passions. Les ouvriers votent la grève : le mouvement, initié par la CGT de l'usine Rhodiacéta de Besançon, se déploie ensuite sur le site de Rhodiacéta Vaise.

Ce mouvement va devenir un emblème de la contestation ouvrière lyonnaise. Après trois semaines, le travail reprend avec des compromis trouvés entre syndicats et direction. Mais le climat social reste tendu : l'usine Rhodiacéta sera occupée et prendra largement part au mouvement de Mai 68.

Un volant de machine à vapeur installé dans la nouvelle rue Cassin, commémorant « l'activité déployée par des milliers d'hommes et de femmes qui ont contribué au succès de cette industrie et à l'animation de ce quartier ».
Photo d'archives Dominique Gourat

En 1970 est créé le groupe Rhône-Poulenc Textiles, mais très vite les questions de rentabilité se posent, et contraignent la structure à un redéploiement vers l'étranger. En 1971, les ateliers « acétate » ferment, puis en 1981, c'est l'arrêt définitif de l'usine de Vaise. Une grande partie des bâtiments est détruite. Certains autres sont réutilisés par diverses sociétés.

• De notre correspondante Julie Bordet

Mémoire de la Rhodiaceta. Histoire d'une recherche - Valérie Jacquet, Gilles Lizanet, 1991

Lyon 1er

Logements bouilloires : les élus demandent au maire des solutions

Comment des obligations pratiques, concrètes et simples visant à garantir la décence thermique des logements peuvent-elles être définies et mises en œuvre ? Évoquée mercredi par les élus du 1er en Conseil d'arrondissement, la question sera posée au maire de Lyon Grégory Doucet lors du prochain conseil municipal le 25 septembre.

On connaissait la problématique de précarité énergétique des « logements passoires », celle des « logements bouilloires » ne fait l'objet que d'une prise de conscience récente.

Chaque année, le réchauffement climatique expose les Lyonnais à des risques plus élevés de fortes chaleurs, aux conséquences dangereuses pour leur santé, comme on l'a vu encore lors des dernières canicules de juin et août. « Les habitants du 1er arrondissement sont particulièrement concernés par la question. Les appartements sont souvent mal isolés, rarement traversants, et les grandes fenêtres exposent au rayonnement solaire », a rappelé Noé Froissart, l'adjoint en charge de l'urbanisme et de la rénovation énergétique.

Renforcer la protection solaire

« La question de l'adaptation des logements est aujourd'hui un enjeu central », a poursuivi l'élu qui réclame des mesures concrètes et une reconnaissance de la notion de décence thermique dans les règles encadrant la salubrité du logement, au titre de la compétence municipale et métropolitaine. S'appuyant conjointement sur une enquête rendue publique du syndicat de locataires « Locataires Ensemble » auprès de personnes subissant des températures insupportables dans leur logement, et sur le diagnostic de l'association TeZeLoMa réalisé sur 2 000 logements de la Croix-Rousse, l'adjoint écologiste préconise comme solution prioritaire de rendre obligatoire la pose de protections solaires extérieures, comme condition minimale de la décence d'un logement.

Les vieux immeubles des pentes laissent passer la chaleur. Photo Yves Le Flem

En juillet, les locataires de ces immeubles s'étaient mobilisés pour alerter sur la situation. Photo d'archives Emilie Charrel

« 62 % des fenêtres des logements ne disposent pas actuellement de protection solaire efficace. Pire encore, un quart des protections solaires historiques[1] ont disparu. Les grandes fenêtres des appartements canuts, sous le rayonnement solaire, correspondent à de puissants radiateurs allumés au maximum en plein été si elles ne sont pas protégées. Un simple dispositif de brise-soleil permet d'empêcher 90 % de cette chaleur. Un rideau intérieur, seulement 20 % », a expliqué Noé Froissart.

Le 25 septembre, au prochain Conseil municipal, la maire du 1er Yasmine Bouagga, interpellera le maire de Lyon Grégory Doucet sur les dispositions que la Ville compte prendre sur le sujet, lui demandant particulièrement de prendre un arrêté municipal pour inclure les protections solaires extérieures dans la définition de la décence du logement, afin de protéger les locataires.

• De notre correspondant Yves Le Flem

[1] Les jalousies lyonnaises ont tendance à disparaître

Caluire-et-Cuire

Au Vernay, le comité d'intérêt local renaît de ses cendres

Le quartier du Vernay, lieu de bien des projections urbanistiques, dispose d'un CIL (Comité d'intérêt local). Inactif depuis quelques années, il pourrait être réactivé par l'arrivée de nouveaux adhérents.

Les riverains sur place, durant la visite avec l'architecte conseil à l'origine de l'OAP (Opération d'aménagement et de programmation). Photo fournie par Nina La Griffonne

Un CIL est une association sans but lucratif régie par la loi 1901, apolitique et indépendante de tout pouvoir. « Ce n'est pas un lobby défendant des intérêts privés, ni un quelconque contre-pouvoir, mais une courroie de transmission, un lien entre la population et ses élus, les pouvoirs publics et les décideurs.

Une pétition

C'est un lieu de dialogue et d'information qui vise à défendre le droit des habitants à participer à la planification urbaine, à protéger leur cadre de vie, à sauvegarder et protéger leur patrimoine » explique l'un des initiateurs de la renaissance du CIL Bien Vivre au Vernay. La feuille de route commence par la signature d'une pétition contre les permis de construire actuellement affichés, mais aussi éventuellement par la suite des actions pour interpeller la mairie sur le plan mobilité « qu'il aurait fallu réaliser avant de décider de déplacer l'école du Vernay sur le site Lassagne », et regrouper les représentants de parents d'élèves des 11 écoles afin de demander la création de postes d'animateurs sport et musique dans la commune.

« Nous aimerions proposer une formation musicale et sportive digne d'une commune de ce niveau. Les lignes politiques bougent, Caluire peut changer son approche dans ce domaine. »

Le CIL déplore en particulier « une école qui va être décentrée par rapport à son périmètre, à minimum 20 minutes de marche pour ceux habitant en bordure nord, direction Fontaine. 50 % des 129 réponses obtenues lors d'un sondage des représentants de parents d'élèves en 2022 ont évoqué une situation problématique. »

Report sur le trafic routier ou vélo accentué par le verrou de la place du Vernay et aggravé par l'absence de voie cyclable, dépose-minute de 250 enfants aux heures de pointe quatre jours par semaine, afflux vers l'école de musique et le périscolaire… sans oublier les collégiens qui saturent le trottoir par vagues" ; de nombreuses questions préoccupent les familles.

Comme tous les CIL, celui du Vernay a pour interlocuteur la collectivité Métropole, mais cherche aussi à se faire entendre par la mairie.

• De notre correspondante Sylvie Silvestre

Lyon 8e

Réhabilitations à la Cité Tony Garnier : des locataires pointent une « gestion sociale » à améliorer

Vendredi 12 septembre, le bailleur social Grand Lyon Habitat a invité le public lyonnais pour la présentation des rénovations finalisées sur 275 logements situés dans la Cité Tony-Garnier, un chantier de 5 ans et de plus de 33 millions d'euros. Des locataires soulignent cependant des problèmes récurrents sur la zone.

Vendredi 12 septembre après-midi, le bailleur social Grand Lyon Habitat avait convié de nombreuses parties prenantes et collaboratives à une présentation de la réhabilitation « finalisée » d'une zone de la Cité Tony-Garnier (Lyon 8e) comptant plus de 275 logements. Cette réhabilitation conséquente (plus 5 ans de travaux et une planification depuis 2014) de la résidence HBM Tony-Garnier, datant des années 1930, concernait des centaines de familles au sein de 6 bâtiments, qui ont dû être déplacées sur plusieurs périodes : « Ils'agit d'une réhabilitation thermique et patrimoniale. Le niveau BBC (Bâtiment basse consommation, NDLR) rénovation a été atteint, notamment grâce à l'utilisation d'un enduit isolant innovant » a communiqué la direction de GLH, qui s'était déplacée avec, entre autres, le maire du 8e, Olivier Berzane, le vice-président de la Métropole de Lyon délégué à l'habitat, Renaud Payre, et la sous-préfète chargée de mission politique de la ville, Anne Laybourne.

Les travaux se sont concentrés sur les extérieurs de la cité, mais également sur un remodelage de logements, un changement de 6 ascenseurs complets sur 12, ou un désamiantage de bâtiments. Élodie Morel, responsable du service de réhabilitation de GLH, est enthousiaste quant à l'utilisation de « cet enduit innovant, même si la mise en place était contraignante. Cette performance énergétique (note B) sur ces bâtiments de Tony-Garnier, qu'on veut mettre en valeur [...] quand il s'agit de patrimoine ancien, c'est exceptionnel. »

Un quartier « dégradé »

Non loin des présentations officielles, le regard de Pierrot et de quelques locataires croise celui de Jean-Noël Freixinos, directeur général de Grand Lyon Habitat. Pierrot habite la cité depuis 1998, a eu la chance d'avoir son logement rénové, et il est très content de l'isolation. Mais, il « n'est pas dupe. Ils essaient de faire bonne figure : il y a eu un gros nettoyage ici en une semaine, ils ont fait enlever les voitures des allées comme si de rien n'était (des traces de pneu sont encore visibles, NDLR), et les travaux ne se sont pas toujours bien passés. Le quartier s'est vraiment dégradé, ça deale, ça casse et certaines zones sont infâmes » dit-il en montrant un rat mort, à quelques mètres des festivités. Pour ces locataires comme Pierrot, GLH reste responsable de la gestion « sociale » du quartier et de ses biens.

• De notre correspondant Cyril Lestage

« La Ville et Grand Lyon Habitat ont mis le paquet sur ce patrimoine. » Photo Cyril Lestage

Caluire-et-Cuire

La Maison de l'écologie positive ouvrira en fin d'année

Guichet central pour informer le public sur les bonnes pratiques, ce lieu veut lutter contre une « écologie punitive » jugée stérile par la municipalité.

Destinée à centraliser les informations sur l'approche positive de l'écologie prônée par la municipalité, cette initiative prendra place 62, rue Jean-Moulin, au cœur du Bourg, dans une maison de village dotée d'une grande vitrine, dont la réhabilitation a commencé en mai.

Animations, ateliers et conférences

Ce lieu d'accueil et d'échanges, qui devrait accueillir du public fin 2025, sera ouvert aux particuliers avec des animations, des ateliers et des conférences sur les bonnes pratiques environnementales, les matériaux écologiques, etc.

Cet espace pourra également être mis à disposition d'intervenants spécialisés et extérieurs. « Nous avons reçu un avis défavorable de la Direction départementale des territoires à notre demande de dérogation concernant l'accessibilité de l'étage, qui n'a pas d'ascenseur. Dans un premier temps, ce niveau ne sera donc pas aménagé et seul le rez-de-chaussée, d'une superficie de 40 m² environ, deviendra une salle polyvalente. Et puisque durant l'été, le sol du gymnase Lucien-Lachaise est rénové, nous réemploierons une partie de ce parquet de chêne, en bon état mais qui n'est plus adapté à la pratique sportive, pour réduire le coût du projet », explique la chargée des travaux à la mairie.

Le budget global de la Maison de l'écologie positive s'élève à 200 000 € TTC pour l'année 2025.

Ce lieu ressource prometteur est en chantier : ouverture prévue fin 2025. Photo Sylvie Silvestre

Auvergne-Rhône-Alpes

279 sites industriels passés au crible pour prévenir les risques d'incendie

À la demande de la préfecture, une opération "coup de poing" a été déployée dans la région afin de vérifier la sécurité incendie des entrepôts stockant des matières combustibles. En 2024, 72 sinistres avaient provoqué des accidents industriels en AuRA.

Chaque année, les inspecteurs de l'environnement mènent une opération ciblée autour d'un thème jugé prioritaire dans la région. En 2025, la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Rhône, Fabienne Buccio, a choisi de concentrer les contrôles sur la prévention des incendies dans les entrepôts. L'objectif : réduire les risques et préparer les exploitants à mieux réagir avant toute situation de crise.

Les services de l'État se sont davantage focalisés sur les petits entrepôts de moins de 50 000 m², jugés plus vulnérables que les grandes installations, tant sur le plan réglementaire que technique.

Gros incendie au sein de l'usine Suez RV DEEE de Feyzin et Saint-Fons en janvier 2025, spécialisée dans le recyclage de déchets industriels.. Photo Archives Richard Mouillaud

72 incendies industriels en 2024

En 2024, sur 132 incendies recensés dans la région, 72 avaient débouché sur des accidents industriels. Selon un communiqué de la préfecture, 279 établissements ont été contrôlés dans des secteurs variés : logistique, transport, agroalimentaire, santé ou encore plasturgie. Les inspecteurs ont vérifié la connaissance des matières stockées, la régularité des contrôles par des organismes agréés ainsi que la présence de plans et d'équipements adaptés en cas de départ de feu. Au total, 16 sites industriels, soit 6 % des établissements contrôlés, ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux de mise en demeure pour manquements graves et d'enjeux environnementaux sensibles. Pour les autres, près de 80 % présentent tout de même des non-conformités.

Des irrégularités dans 80 % des cas

Cette campagne représente environ 10 % des 3 000 inspections réalisées chaque année dans la région. Après une série d'accidents industriels en Auvergne-Rhône-Alpes, la préfecture insiste : « Les actions de mise en conformité réglementaire contribueront à améliorer la préparation des exploitants en cas d'événement accidentel et de protéger les riverains de ces entrepôts contre les divers effets qui pourraient être générés par un incendie ».

Lyon

Travaux du futur tram T10 à Gerland : c'est un peu moins le chantier

On commence à y voir plus clair sur l'avenue Tony-Garnier (Lyon 7e) où le chantier du tram T10 laisse aujourd'hui entrevoir à quoi ressemblera l'environnement de cette future ligne reliant Vénissieux à Gerland. Après le coup de semonce de l'Inspection du travail au printemps dernier, les travaux ont bien avancé, atténuant les problèmes d'embouteillages de ces derniers mois même si la circulation reste encore compliquée sur certains carrefours de cet axe.

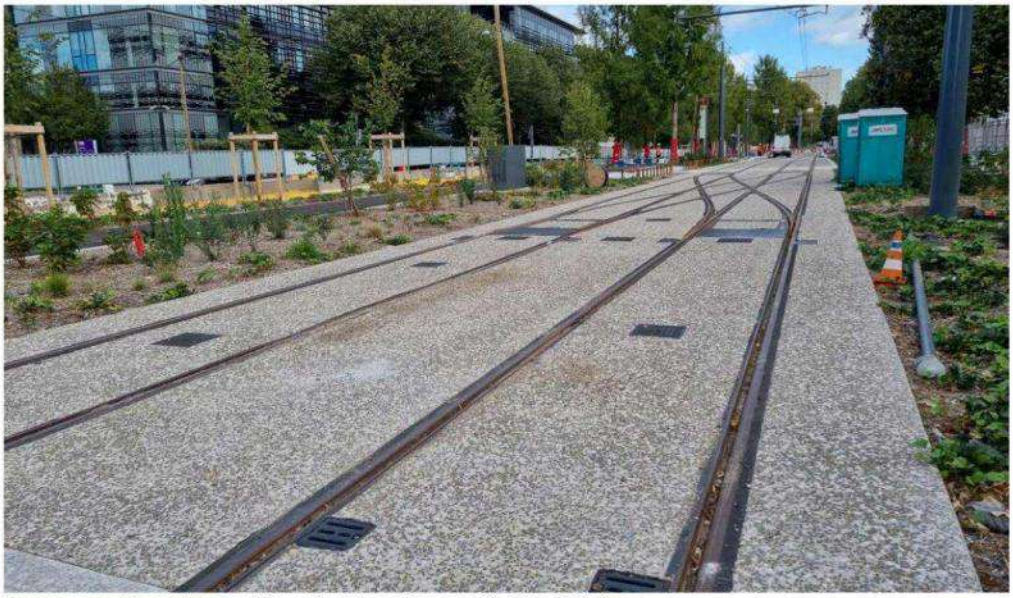

La pose des rails sur l'avenue Tony-Garnier a bien avancé. Photo Régis Barnes

C'était il y a deux ans, les travaux préparatoires du futur tram T10 qui reliera en 2026 Vénissieux à Gerland en passant par Saint-Fons étaient lancés.

Dès les premiers coups de pioche qui avaient suivi, le secteur compris entre la Halle Tony-Garnier et l'avenue du même nom, en direction du périphérique et de la porte de Gerland, avait souvent tourné au cauchemar pour les automobilistes. Créer une nouvelle ligne et tous les aménagements qui vont avec implique évidemment des travaux quasiment titanesques pour Sytral Mobilités, l'autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais et maître d'ouvrage sur ce projet.

L'Inspection du travail voit rouge

Les embouteillages ont été légion durant des mois tout le long du boulevard Tony-Garnier. Particulièrement aux carrefours des avenues Debourg et Jean-Jaurès. Autres points noirs, les sorties des parkings d'entreprises, rue Fleming ou Professeur-Curien où les salariés devaient prendre leur mal en patience pour rejoindre l'avenue Debourg.

Des rails, des trottoirs et des arbres

Mais surtout, le projet était à deux doigts de dérailler en avril dernier, quand l'Inspection du travail, qui avait relevé sur le terrain plusieurs manquements à la sécurité des travaux était prête à réclamer en justice l'arrêt des pelleteuses. Elle s'était finalement désistée de sa demande, apprenait-on du Sytral qui avait dû remettre un peu d'ordre dans ce chantier.

De l'enrobé a coulé depuis sur l'avenue Tony-Garnier. Sur place ces derniers jours, on constate une nette avancée des travaux, bénéficiant d'ailleurs largement aux piétons. La voirie en pavé et les trottoirs en enrobé clair ou bien celui des pistes cyclables se dessinent nettement aujourd'hui. La plantation d'arbres a elle aussi sensiblement modifié le paysage et laisse entrevoir sa version définitive. Et l'installation des rails a fait un grand pas en avant, tout comme celle des lignes aériennes de contact pour alimenter les tramways. Les stations et leurs plateformes commencent à prendre forme. Comme l'indique sur son site Internet la société d'ingénierie Systra qui collabore à ce chantier, « 50 % des surfaces du T10 sont entièrement désimperméabilisées et permettent l'infiltration des eaux pluviales ».

Tout n'est pas encore rose pour les automobilistes. L'avenue Tony-Garnier conserve des voies réduites dans les deux sens de circulation. Ça coince toujours sur les giratoires, notamment aux feux tricolores à hauteur de l'avenue-Jean-Jaurès, de la station de métro « Stade de Gerland », ou du Port de Lyon. Il y a aussi la partie de la rue Frenkel qui débouche sur Tony-Garnier fermée jusqu'au 28 septembre. La coupure du boulevard Carteret entre l'espace Henri-Vallée et la rue Saint-Jean-de-Dieu Nord est également prolongée et la rue Saint-Jean-de-Dieu reste à sens unique du Sud vers le Nord entre les rues Gilles-de-Gennes et Professeur-Bernard. Enfin, la rue Gilles-de-Gennes est coupée à la circulation, seuls les accès riverains sont maintenus.

Mais si l'on veut voir le verre à moitié plein, le T10 semble en bonne voie pour être mis en service dans les temps.

● **Régis Barnes**

La circulation est compliquée vers l'avenue Jean-Jaurès. Photo Régis Barnes

La pose des lignes pour alimenter le tram en électricité. Photo Régis Barnes

Repères ▸ Le T10 en chiffres

- **295 M€** : le budget global de l'opération.
- **2026** : c'est l'année de mise en service prévisionnelle.
- **8 km** : la longueur de nouvelle ligne.
- **10 minutes** : la fréquence à la mise en service (de 5 h à 0 h 30 environ).
- **14 stations**
- **22 000** : le nombre de voyageurs quotidiens d'ici 2030.

L1 - 6X269

Métropole de Lyon

Pourquoi Arkema continue de rejeter des PFAS qu'elle a arrêté d'exploiter

Depuis fin 2024, l'industriel n'exploite plus un PFAS qui continuait pourtant d'être rejetée par Arkema en ce début d'année, malgré la mise en place d'une filtration... Explications.

Arkema a arrêté d'exploiter le 6 :2 FTS, un surfactant de la famille des PFAS, fin 2024. Un composé perfluoré qui n'a pourtant pas disparu des relevés de rejets aqueux dans le Rhône réalisé par l'industriel. La surveillance de l'État révèle que de janvier à mai 2025, des traces de 6 :2 FTS persistent. Une présence de quelques centaines de grammes par mois, bien moindre que les kilos décomptés lors de leur utilisation dans le process insiste toutefois le chimiste et l'État. Le signe que l'exploitation est bel et bien stoppée.

Un nouveau système de préfiltration mis en place par l'industriel a été constaté par les inspecteurs de l'État en juin dernier. Photo Maxime Jegat

Nappe et rémanence

« La priorité des services de l'État était de réduire significativement les rejets liés aux procédés, ce qui est bien constaté. Les rejets aqueux d'Arkema ont diminué de plus de 90 % depuis 2022, » souligne la préfecture qui explique ce phénomène par deux facteurs essentiellement. « Des rejets résiduels demeurent. Ils sont liés à un phénomène de rémanence de réseaux – dépôts et imprégnation des tuyaux – et à l'imprégnation historique des sols au contact des eaux souterraines notamment en PFOA. »

Garantir un confinement hydraulique de la nappe

Une origine confirmée par l'industriel qui rappelle que « le site de Pierre-Bénite a par ailleurs l'obligation, au titre de son arrêté d'exploitation, de pomper dans la nappe dont l'alimentation provient essentiellement du Rhône, afin de garantir un confinement hydraulique de la nappe souterraine. »

Reste la question de la filtration mise en place par l'industriel. Son efficacité pourrait interroger puisque selon les relevés de la Dreal, les traces de PFAS persistent, parfois de manière surprenante à l'instar du PFOA classé cancérogène certain, alors même que des systèmes identiques permettent des taux d'abattements particulièrement importants.

Nouveau procédé de préfiltration

Le rapport d'inspection du site d'Arkema de juin dernier évoque des aménagements réalisés par l'industriel « d'un nouveau prétraitement ». « L'inspection constate, eu égard aux analyses quotidiennes réalisées, que la mise en place de ce nouveau dispositif n'a pas altéré les résultats », peut-on y lire.

Des résultats à la baisse bientôt publiés?

« Arkema, à la demande de l'État, poursuit une surveillance quotidienne des rejets dans l'eau et des teneurs en PFAS, notamment 6:2 FTS et PFOA. À noter que nous constatons déjà une baisse sensible des rejets des deux exutoires ces derniers mois. Les résultats détaillés seront diffusés à la suite du prochain comité des élus », ajoute la préfecture.

Dans l'attente de la confirmation du discours officiel, Arkema se contente, lui, de dérouler sa traditionnelle rhétorique : « Arkema veille à respecter les réglementations qui lui sont applicables. Le site continue de travailler en pleine transparence avec les pouvoirs publics sur ce sujet notamment sur le suivi des eaux souterraines de la plateforme de PBN et l'optimisation des conditions de prélèvement dans la nappe. »

● **Cyrille Seux**

Lyon 6e

L'association Tête en l'Air présente Justin Godart, un Lyonnais injustement méconnu

Ce Lyonnais au destin politique national n'est honoré que par une courte rue de la Croix-Rousse. Une association a décidé de le faire mieux connaître

Avec une vocation « loisirs à tendance culturelle », l'association Tête en l'air a été fondée en 2019 par un groupe d'amis qui souhaitent faire bénéficier le plus grand nombre de leur curiosité. Le docteur Jean-Pierre Martin, oncologue aujourd'hui retraité et président depuis quatre ans du comité du Rhône de la Ligue contre le cancer, a été plusieurs fois sollicité pour donner, lors de soirées littéraires, des conférences, devenues régulières et structurées dans le cadre de l'association Tête en l'air.

Des rencontres aux thèmes variés

Les rencontres sont désormais ouvertes à tous : grâce à un partenariat avec la mairie du 6e arrondissement, les conférences ont lieu en salle du conseil et sont suivies d'un repas-buffet en option, dans un lieu chaque fois différent. La cotisation de 10 € permet à tous de rejoindre ce groupe d'habitués, au sein duquel règne une ambiance chaleureuse.

Justin Godart est honoré à Lyon par une courte rue à la Croix Rousse. Photo fournie par l'association

Quant aux thèmes abordés, ils sont très variés. La saison débutera jeudi 25 septembre à 18 h 30 par une conférence sur Justin Godart, « un gone des Brotteaux injustement oublié ».

Né en 1871, avocat, journaliste et écrivain, il fut adjoint au maire de Lyon, député, sénateur, deux fois ministre et très engagé dans la santé publique, ce qui lui valut d'être élu à l'Académie de Médecine.

Très actif aussi localement, il est l'un des créateurs de la « lyonnitude », spécialiste de Guignol et du parler lyonnais, et secrétaire perpétuel de l'Académie des pierres plantées… Injustement oublié, sa mémoire n'est pas honorée à la hauteur de ses nombreux engagements.

• **De notre correspondante Sylvie Silvestre**

Prochains rendez-vous

- mardi 18 novembre, Louise-Elisabeth Vigée Le Brun, portraitiste et amie de Marie-Antoinette, conférence d'Elisabeth Rossary.
- Mercredi 10 décembre, concert de Noël par un groupe d'amateurs de Villefranche-sur-Saône.
- Jeudi 22 janvier, Joachim Murat, maréchal d'Empire devenu prince, puis Roi de Naples et époux de Pauline Bonaparte, conférence de Jean Loup Peix.

Inscriptions : contact@teteenlair.org

L'Essentiel Lyon du 16/09/2025

5 - Le saviez-vous ? Le métro A ne passe jamais sous le Rhône

L'option « pont » a été préférée au tunnel pour éviter d'allonger l'itinéraire (crédit : Archives municipales).

Alors que la **ligne D** s'enfonce dans des tunnels très profonds pour franchir le Rhône et la Saône, la **ligne A** a choisi une autre voie : elle traverse le fleuve à l'intérieur du **pont Morand**.

UN PEU D'HISTOIRE

- Le métro lyonnais est né au début des **années 1970**, après des décennies de débats. L'idée d'une **1re ligne reliant Perrache à Villeurbanne** fait consensus : il

- s'agit de relier les **2 pôles majeurs** de l'agglomération.
- Mais au moment d'aborder la question du franchissement du Rhône, les choix techniques divisent. Faut-il creuser un **tunnel sous-fluvial**, coûteux et complexe, ou imaginer une autre solution ?
- Finalement, la **démolition et reconstruction** d'un pont spécialement pensé pour accueillir le métro est retenue. Le chantier, entamé en **1973**, suscite alors de nombreuses contestations dans la **Presqu'île**, percée de tranchées ouvertes qui paralysent la circulation.

LE CHEMIN

- Inauguré en **1976**, le nouveau pont Morand intègre directement la **ligne A** dans son **tablier**, sous la chaussée des voitures et piétons. Une prouesse rare en France : le métro est caché « dans » le pont.
- Les ingénieurs ont privilégié cette option car la ligne, construite très près de la surface, n'aurait pas pu descendre suffisamment bas pour passer sous le Rhône sans **rallonger le tracé** et compliquer l'ouvrage.
- Résultat : entre **Hôtel-de-Ville** et **Foch**, les rames filent au sec, portées par la structure en **béton précontraint**. Aujourd'hui encore, environ **259 000 voyageurs** par jour franchissent ainsi le fleuve sans même le remarquer.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Le pont Morand, long de **187 m** et large de **15,5 m**, est un habitué des changements de visage. Depuis **1774**, il a connu pas moins de **4 versions** : en bois à l'origine, puis métallique, partiellement détruit par les **Allemands en 1944**, avant d'être définitivement remplacé par l'ouvrage actuel.
- Chaque reconstruction a marqué une étape de l'**histoire urbaine de Lyon**. Le pont d'aujourd'hui, conçu pour mêler métro et circulation routière, reste le seul de la ville à **abriter une ligne souterraine**. Un autre, similaire, traverse le périphérique à Villeurbanne.

L'Essentiel Lyon du 18/09/2025

3 - Les Archives racontent l'arrivée du vote des femmes

L'exposition est construite autour d'archives et de portraits passionnants de femmes courageuses (crédit : Archives nationales).

Ce **jeudi** s'ouvre la grande exposition annuelle des **Archives départementales et métropolitaines**, consacrée à l'entrée des femmes dans la vie électorale entre **1944 et 1945**.

LE CONTEXTE

- En **2025**, on commémore les **80 ans** des premières élections où les Françaises ont pu voter. Les Archives ont choisi de marquer cet anniversaire en présentant « Les

femmes vont voter, octobre 1944 – octobre 1945 ».

- À l'époque, l'**ordonnance du 21 avril 1944** venait d'ouvrir le droit de suffrage aux femmes, longtemps tenues à l'écart de la citoyenneté politique. « ***Lyon*** *et sa région étaient des hauts lieux de la* ***Résistance*** *et de la* ***Libération****. Il nous semblait important de rappeler que ce moment fut aussi une conquête démocratique* », souligne **Bruno Galland**, directeur des Archives.
- Selon lui, « *c'est une occasion de mettre en lumière des* ***femmes inspirantes****, dont beaucoup de* ***Lyonnaises****. Nous voulons montrer comment un droit devenu évident aujourd'hui a été obtenu au prix de* ***décennies de luttes*** ».

EN DETAIL

- L'exposition croise de nombreux parcours féminins de l'époque : celles honorées pour leur **engagement**, celles accusées de **collaboration**, mais aussi des **religieuses** ou des **militantes politiques**.
- On y retrouve des **affiches électorales**, des **bulletins de vote**, des extraits de **presse féminine** et des **photographies** issues de plusieurs départements.
- Des objets prêtés par des musées complètent le tout. « *Nous avons voulu un* ***récit nuancé****, qui fasse dialoguer la recherche scientifique et les histoires locales* », précise Bruno Galland.

EN PRATIQUE

- Visible jusqu'au **28 mars 2026**, l'exposition est **gratuite** et ouverte du mardi au vendredi (8h30-17h, jeudi jusqu'à 18h). Des **visites guidées** pour les groupes sont proposées sur demande.
- Plusieurs rendez-vous ponctuent la saison : ouverture spéciale ce week-end pour les **Journées européennes du patrimoine**, projection du film *Les Suffragettes* le **15 novembre**, conférences en décembre et en janvier, sans oublier les **Nuits de la lecture** le **24 janvier**.

Le Figaro Lyon – site web - 17/09/2025 par Antoine Sillières

Lyon : les écologistes ouvrent leur propre ferme pour alimenter en bio les cantines de la ville

REPORTAGE - La ferme métropolitaine installée à Chassieu, pour un budget de 2,3 millions d'euros, doit produire 60 à 80 tonnes de fruits et légumes bio chaque année pour alimenter une partie des 10.000 repas des cantines de collèges.

Loin des productions maraîchères des monts du Lyonnais, c'est entre l'autoroute et l'aérodrome de Bron que le Grand Lyon a installé sa ferme métropolitaine. Dans cette banlieue grise et bétonnée dont la plaine s'étend vers l'est en grandes cultures céréalières, la collectivité a investi 4 hectares pour alimenter les cantines de ses collèges. Les 38 établissements en régie, sur les 81 que compte le Grand Lyon, peuvent déjà s'approvisionner auprès de Mewan Melguen, un des deux maraîchers recrutés par la collectivité pour produire 60 à 80 tonnes de légumes à terme, soit 10.000 repas par jour. Entre les allées caillouteuses de l'exploitation, cernées de ruches et de garages automobiles, il cultive poireaux bleus de Solaize (une commune du sud lyonnais), radis poids d'horloge et d'énormes courges qui font le bonheur des chefs cuisiniers. Plus de 15 tonnes de légumes ont déjà été produites cette année.

«Les chefs me disent ce dont ils ont besoin et ce qu'ils aimeraient avoir, explique Mewan qui était auparavant maraîcher dans l'ouest du département. *Là on va faire des salsifis, parce que ça coûte très cher sur le marché. Les collégiens sont moins demandeurs parce qu'ils ne connaissent que les salsifis en boite, mais le salsifis frais n'a n'est pas du tout le même goût»*. De quoi valoriser le métier de chef pour Jérémy Camus (EELV), vice-président en charge de la politique agricole et de l'alimentation au Grand Lyon, *«l'un des chefs me disait qu'il rêvait de sublimer l'endive pour les élèves»*. *«En réalité c'est comme si on étendait le rôle de la collectivité. En plus de cuisiner, on amène nos propres légumes. Il n'y a même pas de transaction financière»*, poursuit-il.

Salsifis sublimés et oignons d'un kilo

Implantée sur la commune de Chassieu, la ferme métropolitaine a pour but de faire monter la part de légumes frais dans les cantines scolaires, aujourd'hui bloquée à 30%. Mais plus de frais, c'est aussi plus d'épluchage, de découpe et donc de travail pour les chefs. Alors pour leur faire gagner du temps Mewan veut développer des légumes de gros calibre, loin des standards de la vente directe. Il va planter des oignon Alisa Craig, une vieille variété écossaise qui peut peser plus d'un kilo pièce. *«On retrouve des fruits et légumes qui n'avaient pas de débouchés particuliers, ou n'étaient pas adaptés à la restauration collective*, explique Jérémy Camus. *On développe aussi une variété de butternut très grosse qui limite le temps d'épluchage»*.

Dans son catalogue, Mewan propose *«tout ce qui est consommé dans les collèges et qu'on peut produire localement»*. Au menu de la rentrée donc : *«radis, betterave, céleri-rave, pomme de terre, carottes»*, égrène celui qui a travaillé dans la sûreté nucléaire dans une autre vie. La ferme est certifiée en agriculture biologique, répondant ainsi aux cahiers des charges fixé par la métropole écologiste pour ses cantines. La conversion de la ferme a été lancée lors du rachat par la métropole au précédent exploitant. *«Les études*

faites sur la qualité de la terre, ont montré qu'il n'y avait pas de polluant sur le terrain», assure la collectivité. *«Je suis venu pour ça,* sourit Mewan en pensant à sa fille. *Nourrir tous les enfants avec du bio.»*

Cantines 100% bio et melons du futur

Ce 100% bio a d'ailleurs valu bien des critiques aux écologistes en début de mandat, face au manque d'offre et de filières constituées. *«En réalité on y arrive. Du bio on en a d'autant plus qu'on le soutient,* oppose Jérémy Camus. *La politique agricole contribue à cela, grâce aux 10 millions d'euros engagés dans la transformation de l'agriculture locale»*. À la ferme métropolitaine, ce sont 2,3 millions d'euros, dont 355.000 de la Compagnie nationale du Rhône (CNR), qui ont été investis sur la ferme. Le Grand Lyon a par ailleurs développé un incubateur paysan à Vaulx-en-Velin et récemment sanctuarisé la vocation agricole de 700 hectares de terres dans la plaine voisine du Biézin.
La ferme métropolitaine dispose d'un conservatoire, situé dans le parc de Lacroix-Laval, à l'autre bout de la métropole. Mewan y teste des variétés adaptées au changement climatique, comme ce melon local *«plutôt résilient»*. *«La ferme a une vocation expérimentale, sur les variétés comme les modes de culture»*, indique Jérémy Camus. *«Notre objectif c'est d'amener des moyens supplémentaires aux collèges pour qu'ils augmentent la part du bio dans leurs menus mais aussi amener des méthodes et des techniques à des producteurs pour s'adresser directement à la restauration collective»*, explique Mewan. Pour l'heure, il montre la voie en alimentant avec son fourgon une quinzaine d'établissements, mais aussi le restaurant métropolitain et celui de l'Institut départemental de l'enfance et la famille.
À lire aussi *Vins, cochons et vergers bio pour relancer la dernière ferme de Lyon*
Dans cette volonté d'exemplarité, Mewan n'utilise pas d'insecticide chimique et peu d'engrais, grâce à un recours massif au compost issu des bacs de collecte installés un peu partout à Lyon par la majorité écologiste. *«Cela crée un effet éponge au niveau du sol pour éviter de consommer trop d'eau»*, poursuit le maraîcher. Des haies vont être installées pour briser le vent chaud qui dessèche la terre durant l'été. Elles amèneront de la biodiversité, tout comme les mares déjà creusées et les bandes fleuries plantées en lisière des champs. Ces dernières seront bientôt remplacées par des arbres fruitiers, principalement des pommiers, dont la production alimentera les cantines.

Le Progrès -site web - **La rédaction avec AFP** – 11/09/2025

Santé Quand la consommation de protoxyde d'azote provoque des explosions dans les incinérateurs de déchets

Les explosions de bouteilles de protoxyde d'azote, ou “gaz hilarant”, se multiplient dans les incinérateurs, conséquence d'une consommation récréative en hausse, ont déploré ce jeudi les professionnels du traitement des déchets.

Les explosions de bouteilles de protoxyde d'azote, ou “gaz hilarant”, se multiplient dans les incinérateurs, conséquence d'une consommation récréative en hausse, ont déploré ce jeudi les professionnels du traitement des déchets. Ce gaz sert normalement en cuisine, par exemple dans les siphons à crème chantilly. Mais il fait l'objet d'un usage récréatif, en particulier chez les adolescents et jeunes adultes, dont les conséquences neurologiques peuvent être graves et durables. Les intoxications liées à cet usage détourné sont en forte hausse, avaient signalé les autorités sanitaires en avril dernier.

Les explosions de bouteilles de protoxyde d'azote, ou “gaz hilarant”, se multiplient dans les incinérateurs, conséquence d'une consommation récréative en hausse, ont déploré ce jeudi les professionnels du traitement des déchets. Ce gaz sert normalement en cuisine, par exemple dans les siphons à crème chantilly. Mais il fait l'objet d'un usage récréatif, en particulier chez les adolescents et jeunes adultes, dont les conséquences neurologiques peuvent être graves et durables. Les intoxications liées à cet usage détourné sont en forte hausse, avaient signalé les autorités sanitaires en avril dernier.

« Le nombre d'explosions recensées au premier semestre 2025 dépasse déjà celui constaté sur l'ensemble de l'année 2024, confirmant l'aggravation continue de cette problématique », indique le syndicat national du traitement et de la valorisation des déchets urbains et assimilés (SVDU) dans un communiqué. À tel point que le phénomène est devenu « la première source d'indisponibilité du traitement des ordures ménagères », ainsi qu'une « menace croissante pour les installations et leurs opérateurs », selon le SVDU.

Le parc de quelque 110 incinérateurs en France a connu au premier semestre 2025 quelque « 250 arrêts liés aux explosions de bouteilles de protoxyde d'azote », a indiqué à l'AFP Grégory Richet, président du SVDU. Soit le même nombre que sur toute l'année 2024, qui était déjà le triple de l'année 2022, a-t-il indiqué. Une progression qui s'explique à la fois, selon M. Richet, par l'augmentation de « la fréquence des explosions » et de leur intensité, avec des bouteilles de plus en plus volumineuses. Il estime les conséquences financières pour les professionnels autour de 30 à 40 millions d'euros pour l'année 2025.

« Risque élevé de blessures graves »

Afin d'endiguer le phénomène, les professionnels demandent notamment la mise en place d'une soupape de sécurité sur les bouteilles à l'échelle européenne et l'interdiction de la vente aux particuliers dans l'ensemble de l'UE. En France, les sénateurs ont voté en mars la pénalisation de l'usage détourné de protoxyde d'azote, sans aller toutefois jusqu'à interdire totalement sa vente aux particuliers comme l'avaient fait auparavant les députés. L'avenir de la législation dépendra des négociations entre les deux chambres, où deux textes concurrents sont en cours d'examen. « Ces incidents constituent une menace sérieuse pour la sécurité des personnels exploitants, avec un risque élevé de blessures graves », soulignent les professionnels, qui souhaitent des campagnes de sensibilisation du grand public.